

PROGRAMME ET PLAN DE FORMATION

STAGE DE PREPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR DE TAXI PARISIEN

PUBLICS & PRE-REQUIS

Tout public

Être titulaire du permis de conduire de catégorie B depuis 3 ans ;

Posséder un casier judiciaire vierge (B2) ;

Savoir lire, écrire et comprendre le français

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap et nous pouvons adapter notre prestation grâce à notre réseau de partenaires. Un référent handicap est à votre disposition.

NIVEAU DE LA FORMATION

Niveau V

OBJECTIFS GENERAUX

Préparer les candidats au passage du certificat de capacité professionnelle conducteur taxi, examen organisé par la Chambre des Métiers.

MOYENS PEDAGOGIQUES

1 salle de formation équipée de tables et chaises

1 vidéoprojecteur avec écran et un écran LCD

1 Tableau mural

Supports pédagogiques

DUREE

Total formation : 385 h

Lundi au vendredi de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

35 heures par semaine

DATE

Formation : date à définir

Examen épreuves théoriques d'admissibilité : date à définir

PRIX DE LA FORMATION

3 600,00 TTC

Formation finançable par le Conseil Régional – Compte Personnel de Formation

PROGRAMME

1 - FORMATION PSC1 – 1 : 7 heures

2 - EPREUVES THEORIQUES D'ADMISSIBILITE : 332 heures

<p>A - Réglementation du transport public particulier de personnes</p> <p>Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particulier : Taxis, VTC, Véhicules Motorisé à Deux ou Trois Roues ;</p> <p>Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;</p> <p>Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;</p> <p>Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;</p> <p>Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;</p> <p>Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;</p> <p>Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;</p> <p>Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicules ;</p> <p>Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;</p> <p>Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduites ;</p> <p>Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que le transport à la demande ;</p> <p>Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et offres de transport privé ;</p> <p>Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.</p>	30 h
<p>B – Gestion</p> <p>Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité ;</p> <ul style="list-style-type: none">Connaître les obligations et documents comptables ;Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;Connaître les principes de l'amortissement. <p>Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EARL, SARL, SASU, SCOP...) ;</p> <ul style="list-style-type: none">Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...). <p>Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.</p> <p>Connaître les différents formalités déclaratives.</p> <p>Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.</p> <p>Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).</p>	20 h
<p>C - Sécurité Routière</p> <p>Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;</p> <p>Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;</p> <p>Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;</p> <p>Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordi-phones dans le véhicule ;</p> <p>Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;</p> <p>Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premier secours à porter...) ;</p> <p>Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;</p> <p>Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;</p> <p>Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;</p> <p>Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.</p>	18 h

<p>D - Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes</p> <p>Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports. Comprendre et s'exprimer en français pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir la clientèle ; - Comprendre les demandes des clients ; - Interroger les clients sur leur confort ; - Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ; - Prendre congé des clients. 	16 h
<p>E - Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise</p> <p>Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir la clientèle ; - Comprendre les demandes simples des clients ; - Demandé des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ; - Tenir une conversation très simple durant le transport ; - Prendre congé des clients. 	20 h
<p>F - Connaissance du territoire et la réglementation locale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la réglementation locale en vigueur - Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ; 	196 h
<p>G - Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ; - Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ; - Connaître le régime des autorisations de stationnement ; - Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ; - Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP). - Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ; - Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement ; 	18 h
Examens Blancs	14 h

3 - Epreuve pratique d'ADMISSION : 26 heures

<p>Objectif : évaluer la capacité du candidat à assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite et sécurité - Relation client - Construction du parcours et accompagnement touristique - Facturation et paiement 	26 h
--	------

4 - Modules transversaux : 20 heures

Intervention Police des Taxis - BOERS	3h30
Jurifinance (financement licence)	3h30
Société HYPE (société de Taxis)	2h00
GESCOP (coopérative de chauffeur de taxi)	3h30
RAM (assurance maladie des travailleurs indépendants)	2h00
Société Nouvelle route (Eco conduite)	3h30
Logitax (société de Métrologie)	2h00